



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

défilés de mode

Question écrite n° 60330

Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les conséquences dramatiques de l'anorexie dans le milieu du mannequinat. Suite à un récent reportage télévisé où il a été évoqué le fait que l'Espagne n'autoriserait plus le défilé de jeunes mannequins trop amaigris, il lui demande si la France ne pourrait pas s'inspirer de cette mesure.

Texte de la réponse

L'impact des représentations collectives relatives à l'image du corps sur la santé est de plus en plus évident dans notre société. Pesant sur les notions de beauté, de réussite ou de contrôle de soi, ces représentations peuvent constituer un pouvoir de prescription alimentaire, notamment chez les plus vulnérables et les adolescents. Elles engendrent ainsi des troubles du comportement alimentaire, comme la boulimie ou l'anorexie. Cette situation a suscité une action de la part du ministère chargé de la santé, en lien avec les acteurs de la société pouvant influencer ces représentations, dans un but de protection de la personne et de son intégrité physique. C'est pourquoi le programme national nutrition-santé 2006-2010 a prévu que soit conduit un travail approfondi sur l'image du corps et la représentation d'une meilleure diversité corporelle. Un groupe de haut niveau, formé d'experts scientifiques, d'acteurs de l'ensemble des secteurs de la mode, de la publicité, des annonceurs, des médias et des représentants de la société civile a été constitué pour travailler ensemble sur ce sujet. L'aboutissement de la première étape de ce travail consistait en l'élaboration d'un cadre d'engagement collectif et volontaire sur la publicité, la mode et l'apparence du corps, qui s'est concrétisée par la signature, le 9 avril 2008, de la « charte d'engagement volontaire sur l'image du corps ». Par cette charte, les acteurs concernés s'engagent à sensibiliser le public à l'acceptation de la diversité corporelle, à protéger la santé des populations en général, mais aussi des personnes soumises à des contraintes alimentaires spécifiques et des professionnels de l'image du corps et à mieux informer le public sur l'utilisation de l'image du corps pour éviter les phénomènes de stigmatisation et de promotion de la maigreur. Par la suite, la deuxième étape de ce travail consiste à formuler des recommandations concrètes issues des propositions émanant des différents acteurs concernés. Ces travaux sont prévus dans le cadre du PNNS 2011-2015 et du plan obésité 2011-2013 lancé par le Président de la République. En ce qui concerne la prise en charge de l'anorexie elle-même, la Haute Autorité de santé (HAS) a publié, en juin 2010, des recommandations de bonnes pratiques destinées aux professionnels de santé, aux patients concernés et leur entourage, qui visent à repérer plus précocement l'anorexie mentale, à améliorer l'accompagnement du patient et de son entourage, à améliorer la prise en charge et l'orientation initiale des patients et, enfin, à améliorer la prise en charge hospitalière et post-hospitalière.

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60330

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 13 octobre 2009, page 9652

Réponse publiée le : 14 juin 2011, page 6356